Programmes Des Cours de l'École centrale de département de l'Isère, pendant l'an six de la République française, une et indivisible.

Numéro d'inventaire : 1979.31833
Type de document : affiche
Imprimeur : Allier (J.)
Période de création : 4e quart 18e siècle
Date de création : 1797
Description : Feuille imprimée en n&b en 3 colonnes. Le bord droit de la feuille est replié.
Mesures : hauteur : 523 mm ; largeur : 422 mm
Notes : Programmes "Dressés par les Professeurs, et présentés à l'Administration centrale par le jury d'instruction". "Extrait du procès-verbal de l'Administration centrale du Département de l'Isère du 3 brumaire an 6 [24 octobre 1797]. Certifié conforme. L. Royer, président; B. Royer, secrétaire en chef". Le texte détaille les programmes dispensés aux 3 sections de l'école centrale du département, avec le nom des professeurs chargés des cours : le dessin (Citoyen Jay), l'histoire naturelle (citoyen Villars) et les langues anciennes (Citoyen Durand) pour la 1ère section, les mathématiques (Citoyen Dupuy), la physique et la chimie (Citoyen Trousset) pour la 2ème section, la grammaire générale (Citoyen Gattel), les belles-lettres (Citoyen Dubois-Fontanelle), l'histoire (Citoyen Chalvet) et la législation (Citoyen Berriat) pour la 3ème section.
Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Niveau : Post-élémentaire
Nom du département : Isère
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1

PROGRAMMES

Des Cours de l'École centrale du département de l'Isere, pendant l'an six de la République française, une et indivisible;

Dressés par les Professeurs, et présentés à l'Administration centrale par le Jury d'instruction.

PREMIERE SECTION.

Dessin. = Le citoyen JAY*, Professeur.*

CET enseignement sera divisé en quatre parties :
1°. Les principes ;
2°. Les grandes têtes ;
3°. Les académies ;
4°. L'étude de la ronde-bosse.

Les éleves seront exercés au dessin de la figure, de l'ornement et des fleurs.

Le Professeur de dessin fera le dernier jour de chaque mois une conférence publique aux citoyens et aux éleves, où il traitera des différentes parties de cet art, des moyens de les étudier avec fruit, de leur utilité générale, des diverses manieres des écoles.

Nota. Pour hâter les progrès des éleves qui dessinent les académies et la ronde-bosse, il est indispensable d'avoir, un jour de chaque décade, une leçon d'Anatomie, considérée sous les rapports que cette science a avec celle du dessin, et d'adjoindre aux Professeurs de l'école un officier de santé, chargé de cet enseignement.

Histoire Naturelle = Le citoyen VILLARS*, Professeur.*

LE cours d'Histoire naturelle étant de deux ans, a deux sections, dont les leçons alternent.

Pour la premiere section, le Professeur donnera des notices générales sur l'Histoire du globe, la nature des montagnes, des terres, des mineraux et des plantes.

Dans la belle saison, il fera des démonstrations au jardin de botanique, il parcourra les campagnes et les montagnes voisines, qui offriront un champ plus vaste aux recherches et aux réflexions des éleves : il examinera les terres sous les rapports de la végétation [illegible] charbons, les sources, les carrieres, les animaux, les insectes, les poissons, et enfin toutes les productions indigenes.

Pour la seconde section, le Professeur fera l'application des principes enseignés dans le cours de la premiere : on examinera plus particulierement les especes. On préparera des animaux, des plantes ; on fera des herbiers, des collections de mineraux ; on reconnoitra généralement toutes les richesses naturelles que possede le pays, et les ressources qu'il peut offrir à l'agriculture, aux manufactures, aux arts et au commerce.

Les sources d'instruction seront :

Pour la lythologie, Daubenton, Werner, Kirwan, Fourcroy, Chaptal, Millin et Gemelin ;

Pour la minéralogie et la zoologie, Millin, Linnée, Bomare, Buffon, etc.

Pour la botanique, Tournefort, Linnée et Jussieu.

Langues Anciennes. = Le citoyen DURAND*, Professeur.*

LE cours des langues anciennes étant de deux ans, a deux sections, dont les leçons alternent.

Le Professeur de cette partie importante, qui met à notre portée les meilleurs modeles, et dont le but principal est de nous familiariser avec eux, fera un choix des auteurs qu'il classera selon le degré de force et de capacité des eleves ; en les leur expliquant, il aura soin de leur faire remarquer l'esprit et le génie de la langue de laquelle il traduit, et de celle dans laquelle il traduit ; il comparera, pour cet effet, les meilleurs écrivains de l'antiquité, avec ceux des modernes qui ont suivi de plus près leurs traces. Il s'assurera de l'attention et des progrès de ses éleves, tantôt en leur faisant répéter les explications, tantôt en les interrogeant, quelquefois en les exerçant à des compositions imitatives et souvent à des traductions raisonnées. Il s'attachera sur-tout dans les morceaux qu'il mettra sous leurs yeux, à saisir ceux qui peuvent offrir des leçons, non-seulement de goût, mais de morale ; orner leur esprit, éveiller et développer leur imagination, meubler leur mémoire de faits intéressants, d'actions glorieuses, et d'exemples de vertus républicaines.

DEUXIEME SECTION.

Mathématiques. = Le citoyen DUPUY*, Professeur.*

LE cours de Mathématiques étant de deux ans, a deux sections, dont les leçons alternent.

La premiere section est consacrée à l'étude de l'Arithmétique, de la Géométrie, de l'Algebre, de l'application de l'Algebre à la Géométrie, du calcul des remblais et déblais, du nivellement et de l'art de lever les plans, en faisant succéder la pratique à la théorie, par des opérations sur le terrain pendant la belle saison.

La seconde section embrasse l'enseignement des sections coniques, des lieux géométriques, des éléments des calculs differentiel et intégral et leurs principales applications.

Physique et Chymie. = Le citoyen TROUSSET*, Professeur.*

LA Chymie et la Physique se prêtant des secours mutuels et ne pouvant, en quelque sorte, marcher isolément, ces deux sciences seront presque enseignées ensemble ; elles serviront l'une et l'autre à faire connoître les propriétés des corps, leur nature particuliere, leurs rapports entr'eux. La Chymie par ses analyses, la Physique par ses experiences, concourront à développer les théories nouvelles, à les appliquer aux phénomenes de la nature. Tous les solides fourniront des sujets d'expérience et d'observations, et serviront à expliquer les principes de la Chymie francaise, et la théorie des gaz et du calorique qui ont remplacé les hypotheses ingénieuses de Staal.

Le Professeur traitera d'abord des substances simples, puis des composés binaires, et successivement des composés ternaires, quartenaires, etc. Tous les corps seront examinés sous ces quatre rapports, leurs propriétés physiques, leur histoire naturelle, leurs propriétés chimiques, et leur usage.

Le Professeur suivra pour la Chymie, les éléments de Lavoisier, Fourcroi et Chaptal, et pour la Physique ceux de Brisson et le dictionnaire de Physique dans l'Encyclopédie méthodique, par Bertholon.

TROISIEME SECTION.

Grammaire générale. = Le citoyen GATTEL*, Professeur.*

CE cours s'ouvrira par une introduction sur les facultés et les opérations de l'esprit humain, tirée principalement des ouvrages de Locke et de Condillac. A cette analyse de [illegible] par des sons, ou à l'œil par des caracteres. Le Professeur, d'après la *Grammaire générale* de Lancelot, celle de Beauzée, de Dumarsais, de Condillac, *l'Hermès* d'Harris, etc., considérera d'abord le discours dans ses plus simples éléments qu'il suivra par dégrés jusqu'aux dernieres combinaisons qui en sont le résultat. Dans ce développement successif et raisonné des principes généraux de la Grammaire, principes fondés sur la nature des choses, et par là communs à tous les idiomes existants ou même possibles, il s'attachera sur-tout à en faire des applications particulieres à la langue française.

Le cours sera terminé par une analyse raisonnée du *Traité des Tropes* par Dumarsais.

Belles-Lettres. = Le citoyen DUBOIS-FONTANELLE*, Professeur.*

L'ELOQUENCE si nécessaire dans les républiques, où elle a brillé de tous temps avec un éclat qu'elle n'a jamais eu dans aucun autre gouvernement, fournira la premiere partie du cours de belles-lettres ; ce sera l'art oratoire, la rethorique proprement dite, présentée dans tous ses détails, auxquels on joindra son histoire chez les principales nations anciennes et modernes.

On suivra la même marche pour la poésie qui sera embrassée dans tous ses genres, depuis l'épopee jusqu'à la piece fugitive. L'histoire de chacun se trouvera placée à côté de ses regles, et on ne négligera pas de jetter un coup d'œil philosophique sur l'origine et l'esprit des fables de la mythologie, qui après avoir été si long temps l'objet du culte universel du monde, sont encore celui de la poésie sous le titre général de littérature. On offrira dans une troisieme et derniere partie, un tableau des historiens anciens et modernes, de leurs progrès, de leurs succès, de leurs écarts, de la maniere dont avant eux, chaque peuple recueilloit les faits, dont ils vouloient conserver le souvenir. On consacrera quelques leçons aux ouvrages en prose, qui rentrent dans les arts de l'imagination, au genre épistolaire, au travail et aux devoirs du traducteur, à la critique enfin, tant à celle qui appartient à l'érudition, qu'à celle qui appartient au goût.

On ne s'attachera pas exclusivement dans chaque partie, aux ouvrages grecs, latins et français, on cherchera à faire connoitre aussi les principales et les meilleures productions étrangeres.

Ce cours dans son ensemble et dans ses détails, présentera en même temps un traité et une histoire des belles-lettres.

Cours d'Histoire. = Le citoyen CHALVET*, Professeur.*

LA connoissance des événemens antérieurs à l'ère vulgaire, a occupé la premiere année du cours, la deuxieme année sera consacrée à la connoissance des événemens postérieurs qui composent ce qu'on entend communément par *histoire moderne.*

L'Histoire moderne est divisée en six époques.

La premiere comprend les temps qui se sont écoulés depuis Auguste jusqu'à Constantin en 323 ; la décadence de l'empire Romain ; la formation du nouvel empire des Perses, qui succède à celui des Parthes. La situation des peuples connus alors, et le tableau des progrès de la corruption et de l'ignorance, appelleront l'attention des éleves.

Dans la seconde époque, depuis 323 jusqu'à la fondation d'un nouvel empire par Charlemagne, on suivra la décadence de l'empire Romain jusqu'à sa ruine en Occident ; on verra les états modernes de l'Europe se former successivement à la suite des invasions des peuples du Nord ; la révolution d'Asie, opérée par Mahomet et ses prosélytes ; les conquêtes des Arabes, qui du sein de l'Afrique pénetrent jusqu'aux pieds des Alpes ; la fondation de la monarchie Française par Clovis ; enfin l'établissement de la féodalité, et les peuples d'Europe courbés sous le joug du fanatisme et de l'ignorance.

Les progrès des principaux états d'Europe et sur-tout ceux du chef de la religion chrétienne ; les conquêtes des Mahométans, les révolutions de la Perse et des Maures, enfin la situation déplorable des sciences et des arts, occuperont dans la troisieme époque qui comprendra les temps écoulés depuis l'an 800 jusqu'à la premiere incursion des chrétiens en Palestine, connue sous le nom de Croisade (l'an 1064).

La quatrieme époque, depuis 1064 jusqu'en 1307, que la liberté est proclamée en Suisse, présentera les révolutions des peuples d'Europe et leurs incursions en Palestine ; la puissance des papes et leur influence sur le sort des nations ; les révolutions de l'empire de Constantinople, les conquêtes des Mahométans ; enfin le tableau affligeant de l'ignorance génerale et profonde de l'espece humaine.

La cinquieme époque, depuis 1307 jusqu'en 1519 que Charles V parvint à l'empire, sera consacrée aux révolutions de l'empire Romain en Orient et à sa ruine par les Turcs, aux révolutions de la Perse et des Indes, à la situation des peuples de l'Europe, à la découverte d'un nouveau monde ; enfin à la renaissance des lettres en Italie et en France.

La sixieme époque, depuis 1519 jusqu'au regne de Louis XVI en 1774, comprendra les révolutions de l'Asie, les conquêtes des Turcs, l'établissement des Européens dans les deux Indes, les divisions opérées dans leur croyance religieuse par Luther et Calvin, les suites de cette division ; enfin les progrès extraordinaires de l'esprit humain.

L'histoire, a dit un de nos compatriotes estimables, *est l'éducation de l'exemple.* Aussi le professeur dans son enseignement aura-t-il soin de fixer l'attention sur les hommes dont les vertus et les talens ont influé sur la destinée de leurs concitoyens, et dont la conduite peut servir de modele.

[illegible] partie intégrante de l'histoire, le cours d'histoire moderne commencera par une notice géographique du monde connu au temps d'Auguste, lors de l'invasion des peuples du Nord. Le professeur s'attachera à donner une idée satisfaisante de ce qu'on entend par géographie du moyen âge ; enfin son cours sera terminé par une notice de la situation actuelle des peuples connus.

Cours de Législation. = Le citoyen BERRIAT*, Professeur.*

L'ENSEIGNEMENT sera divisé en deux cours.

Dans le premier, on traitera de la législation considérée en général ; 2.° de la législation publique intérieure qu'on fera suivre d'une analyse de la Constitution française et d'une exposition abrégée des principes de l'économie politique ; 3°. de l'histoire du droit ancien, soit Romain, soit Français, à laquelle on joindra une analyse rapide des instituts de Justinien, afin de servir d'introduction à l'étude de la législation privée qui occupera entierement le deuxieme cours.

Nota. Les citoyens qui se destinent aux fonctions de notaires et d'avoués sont prévenus, que suivant les projets d'organisation judiciaire (soumis actuellement à la discussion au conseil des Cinq-cents par la commission de la classification des loix) ils seront vraisemblablement assujetis à suivre pendant deux ans, les cours de législation des écoles centrales.

Extrait du procès-verbal de l'Administration centrale du Département de l'Isere du 3 brumaire an 6.

VU les programmes présentés à l'Administration par les Professeurs de l'Ecole centrale, en exécution de ses arrêtés du 4 fructidor an 4 et du 29 messidor an 5.

Oui le Commissaire du Directoire exécutif.

L'ADMINISTRATION arrête que lesdits programmes seront imprimés, publiés et affichés dans toutes les communes du ressort, et adressés aux départemens voisins.

Certifié conforme. L. ROYER, *président* ; B. ROYER, *secrétaire en chef.*

A GRENOBLE, de l'Imprimerie de J. ALLIER.